



## La répartition de l'eau dans les bassins transfrontières : un atelier mondial sur l'état actuel et les bonnes pratiques

Qui se tiendra à Genève, les 16 et 17 octobre 2017

Palais des Nations, Genève, Suisse

Qui commencera le lundi 16 octobre 2017 à 10h00

### NOTE D'INFORMATION

#### I. Contexte

La répartition de l'eau, autrement dit la manière dont l'eau est répartie au fil du temps entre différents secteurs et à des fins différentes, représente l'un des défis majeurs de la gestion et de la protection de l'eau. Par ailleurs, elle constitue un moyen d'équilibrer les différents besoins en eau, et par là même, de répondre aux interdépendances de l'eau, l'alimentation, l'énergie et des écosystèmes. La hausse de la demande en eau de la part de différents secteurs, du manque d'eau et de la variabilité du climat, ont suscité un intérêt mondial croissant pour la thématique de la répartition de l'eau. Par exemple, le rapport récent de l'OCDE « Répartition des ressources en eau - Partager les risques et les opportunités », <sup>1</sup> met en lumière les pratiques actuelles de répartition de l'eau au niveau national et apporte des recommandations pour des réformes nationales.

Dans le contexte transfrontière, la répartition de l'eau est d'autant plus importante, due à la concurrence croissante pour les ressources en eau entre les pays et aux risques de tensions politiques et de conflits qui en découlent. Les principes clés du droit international de l'eau (le principe d'utilisation équitable et raisonnable des ressources en eau partagées, l'obligation de ne pas causer de dommages, le principe de durabilité et le principe de précaution), ancrés dans la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), apportent une orientation pour répartir l'eau dans les bassins transfrontières. Néanmoins, il n'existe pas de formules ou de lignes directrices universellement acceptées pour répartir les ressources en eau partagées ou leurs avantages – car il est souvent avancé que la répartition de ses bienfaits devrait diriger la répartition des ressources en eau.

Le manque d'harmonisation des informations concernant la disponibilité en eau, mais plus particulièrement concernant la demande en eau et le manque de projections concertées concernant

---

<sup>1</sup> OCDE (2015), Répartition des ressources en eau : partager les risques et les opportunités, OECD Publishing, Paris.

leur futur développement, constituent les défis communément rencontrés pour l'établissement de modèles de répartition de l'eau. Les priorités concernant l'utilisation de l'eau peuvent différer d'un pays riverain à un autre, et il est possible que des outils appropriés à l'évaluation de compromis ou de cadres permettant de discuter des différents besoins ne soient pas disponibles. L'optimisation de la répartition en prenant en compte les différentes priorités peut se révéler complexe, mais elle peut également mener à un résultat plus satisfaisant à grande échelle. Les différentes manières d'approcher ces aspects seront abordées au cours de l'atelier.

Outre ces lacunes dans la base d'informations, se mettre d'accord de façon préalable concernant la répartition de l'eau dans le contexte transfrontière représente un autre défi majeur. Les pays riverains peuvent avoir recours à des solutions ad hoc, ou ils peuvent avoir conclu des arrangements de coopération qui comprennent des dispositions sur la répartition de l'eau. Il existe différentes possibilités pour formaliser les aspects de la répartition de l'eau au niveau transfrontière, allant de dispositions contenues dans l'accord de coopération principal concernant l'eau, à des instruments complémentaires, ce qui comprend des protocoles, des annexes et des règles sur la régulation du débit opérationnel.

Actuellement, seule une minorité d'accords transfrontières comprend des dispositions relatives à la répartition de l'eau et les ressources en eaux souterraines sont particulièrement peu évoquées à cet égard. En outre, la mise en œuvre de certains des cadres convenus de répartition s'avère difficile et souligne des faiblesses dues à différents facteurs : un manque de robustesse et de flexibilité de la répartition convenue face à la variabilité croissante de la disponibilité en eau, la reconnaissance croissante de la nécessité de prendre en compte les préoccupations en matière de préservation de l'environnement, telles que les débits environnementaux et enfin, la durabilité des solutions existantes. La qualité de l'eau constitue également un aspect important à ne pas négliger et les dispositions à prendre en ce sens varient selon l'utilisation envisagée ; et en conséquence, par exemple, les eaux souterraines à haute teneur en minéralisation peuvent constituer une ressource pour certaines utilisations, mais d'autres utilisations se révèlent particulièrement sensibles à une qualité d'eau dégradée.

Compte tenu de l'importance croissante de cette thématique et des défis spécifiques au contexte transfrontière, à sa septième session, en novembre 2015, la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau a décidé de recueillir des exemples de bonnes pratiques de répartition, de partage de l'eau et de mutualisation de ses bienfaits provenant tant de bassins d'eau de surface que d'aquifères transfrontières, par le biais de l'organisation d'un atelier mondial sur cette thématique.

Cette activité se fonde et s'inscrit dans le prolongement et la continuité des travaux en cours au titre de la Convention sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, sur les avantages de la coopération et sur l'adaptation au changement climatique, comprenant la gestion du manque d'eau.

## **II. Objectifs et portée**

L'objectif prépondérant de l'atelier consiste à soutenir les efforts visant à élaborer des accords transfrontières durables et équitables concernant la répartition de l'eau et qui parviennent à instaurer un équilibre entre robustesse et flexibilité. À cette fin, l'atelier vise à accroître la compréhension et la connaissance des critères, des mécanismes, des outils et des bonnes pratiques

concernant la répartition de l'eau dans les bassins et aquifères transfrontières.

Malgré la diversité des circonstances (conditions climatiques, développement socio-économique etc.) et les différents degrés de coopération, il existe un fort potentiel pour apprendre des pratiques de répartition de l'eau parmi les différentes régions du monde. C'est pourquoi, des exemples d'arrangements concernant la répartition de l'eau et de bonnes pratiques dans le contexte transfrontière à l'échelle mondiale seront examinés. Des éléments connexes seront extraits du droit international de l'eau et d'autres disciplines. L'atelier s'attachera à promouvoir l'apprentissage mutuel et la transmission des connaissances conformément aux objectifs du réseau International Waters Learning Platform (IW:LEARN) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les participants seront invités à partager leurs expériences, à identifier de bonnes pratiques et des enseignements tirés, et à formuler des questions et des besoins visant à donner des informations pour les futurs travaux éventuels concernant la répartition de l'eau au titre de la Convention sur l'eau.

Le programme mettra en évidence les opportunités liées à la répartition de l'eau, mais également les limites, en soulignant la nécessité de la compléter par d'autres approches, telles que la mutualisation des bienfaits liés à l'eau, l'augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et la gestion des demandes, afin de couvrir de multiples besoins en eau.

### **III. Projet de programme de l'atelier**

L'atelier se composera d'une combinaison de présentations en plénière et de sessions interactives, telles que des travaux en groupes ou un « café mondial ».

Les thèmes ci-dessous feront l'objet de débats au cours de l'atelier, et une attention particulière sera accordée aux aspects transfrontières :

1) Considérations liées à la répartition de l'eau :

- a) L' évolution et les principes du droit international de l'eau ;
- b) Les critères de répartition, (tels que l'équité, la durabilité, la flexibilité, la sécurité, l'efficacité, la précaution, la prévisibilité et les coûts d'opportunité réels, qui peuvent orienter la définition des priorités) ;
- c) Répartition de l'eau et partage des avantages.

2) Orienter les décisions liées à la répartition de l'eau de manière à résoudre les conflits d'intérêts et d'utilisation :

- a) Données et surveillance de l'efficacité ;
- b) Outils et approches à adopter afin de créer une référence commune en termes de compréhension de la disponibilité de l'eau, du niveau d'utilisation actuel et des compromis liés à l'utilisation, des besoins environnementaux, des perspectives et de la variabilité (y compris des modèles quantitatifs et qualitatifs, l'optimisation) ;
- c) Approches pour favoriser l'acceptation politique et publique : implication des bailleurs de fonds, communication.

3) Processus d'accord sur la répartition de l'eau :

- a) exemples d'arrangements de coopération transfrontière existants, allant d'accords formels à des règles sur la régulation du débit opérationnel ;
- b) Intégrer de la flexibilité et des conditions hydrologiques changeantes aux arrangements, y compris les incertitudes liées au changement climatique ;
- c) Nouer des relations de confiance.

4) Mise en œuvre d'arrangements concernant la répartition de l'eau ; défis, enseignements tirés et facteurs de réussite

- a) Solutions de gouvernance ;
- b) Surveillance et application ;
- c) Flexibilité et prise en charge des situations hydrologiques extrêmes ;
- d) Règlement des différends ;
- e) Révision des arrangements concernant la répartition de l'eau ;
- f) Besoins en ressources et possibilités de financement ;

5) Conséquences pour les travaux futurs au titre de la Convention sur l'eau

#### **IV. Participation et appel à citer des exemples et des expériences**

Le public cible prioritaire inclut des responsables des pays (ministères et organismes), des spécialistes, les organismes de bassin, les gestionnaires de projet (en particulier les projets du FEM concernant les eaux internationales), les organisations internationales, les instituts de recherche et le monde universitaire ainsi que les ONG dont le travail est lié à la gestion ou la politique des ressources en eau transfrontière.

La participation à l'atelier de différentes régions du monde est attendue et elle rendra possible un vaste partage d'expérience concernant les manières de répondre aux enjeux que soulève la répartition de l'eau au sein des bassins transfrontières.

Les participants intéressés sont invités à proposer des exemples de mécanismes de répartition de l'eau au sein de bassins transfrontières en vue de présentations au cours de l'atelier et/ou à l'usage d'activités ultérieures :

- 1) Des bonnes pratiques (ou des pratiques instructives) pour la répartition de l'eau au sein des bassins transfrontières
- 2) Exemples d'outils et de méthodes utilisés dans le processus d'élaboration et de révision d'accords et d'arrangements concernant la répartition de l'eau.

Ces propositions doivent clairement traiter des thématiques de l'atelier, tel que décrit dans la section III. Ces propositions ne devront pas dépasser 300 mots et devront être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante [water.convention@unece.org](mailto:water.convention@unece.org) d'ici le 31 août 2017. Nous vous prions d'avoir à l'esprit que pour des raisons liées à des limitations de temps et au fait que l'atelier s'attachera à privilégier les discussions par rapport aux présentations préparées, il ne sera pas possible d'intégrer toutes les propositions au programme de l'atelier.

#### **V. Partenaires concernés**

L'atelier sera organisé sous l'égide du gouvernement de la Finlande, avec le soutien du secrétariat de la CEE-ONU de la Convention sur l'eau.

Les organisations suivantes sont partenaires à l'organisation de cet atelier : Le projet du FEM International Waters Learning Exchange and Resource Network (IW:LEARN), le Pôle eau Genève, l'Union internationale pour la conservation de la nature et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'atelier reçoit le soutien financier de la Finlande et l'Allemagne.

## VI. Informations pratiques

L'atelier commencera le lundi 16 octobre 2017 à 10h00 et prendra fin le mardi 17 octobre 2017 à 18h00. Il se tiendra au Palais des Nations, à Genève, salle V. L'atelier sera suivi par la 5ème réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes qui se tiendra le 18 octobre 2017 à Genève. Les langues de travail seront l'anglais, le français, le russe et l'espagnol.

Les participants éligibles issus de pays en transition ou de pays en développement peuvent soumettre une demande d'aide financière en vue de faciliter leur participation à l'atelier en remplissant le formulaire de demande de soutien financier disponible sur le site de la réunion, lequel doit être dûment signé par le superviseur du requérant. Les demandes de soutien financier devront être soumises au secrétariat de la CEE-UN ([mayola.lidome@unece.org](mailto:mayola.lidome@unece.org)) dans les plus brefs délais, et le **lundi 4 septembre 2017 au plus tard**. Aucune demande ne sera acceptée passé ce délai.

Les participants devant obtenir un visa doivent en informer le secrétariat de la CEE-ONU au plus vite. Étant donné que la Suisse fait partie de l'espace Schengen, le délai pour l'obtention d'un visa peut atteindre 5 semaines. Les participants devant obtenir un visa sont priés de soumettre leur inscription dans les plus brefs délais et d'entamer les procédures de demande de visa au moins quatre semaines avant la réunion.

Les délégués qui assisteront à la réunion sont tenus de s'inscrire d'ici le **10 octobre 2017**, en utilisant le lien suivant : <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=YFwzQE>. En cas de difficulté, nous vous prions de contacter le secrétariat par courrier électronique ([mayola.lidome@unece.org](mailto:mayola.lidome@unece.org)). Avant la réunion, les représentants sont priés d'obtenir leur plaque d'identité au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 Avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la CEE-ONU). Veuillez prévoir du temps à cet effet.

Des informations pratiques sur le Palais des Nations, tout comme sur le transport et l'hébergement à Genève, sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>

Des informations supplémentaires et des documents pertinents seront mis à disposition en temps voulu sur le site Internet suivant : <http://www.unece.org/index.php?id=43623>

Concernant le l'Équipe spéciale : <http://www.unece.org/index.php?id=43626>